REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 novembre 2013**

Délibération n° 2013-4270

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Etude de faisabilité pour la création d'une ressourcerie - Attribution d'une subvention à l'association Pass Rhône

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Quiniou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 novembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Vesco, Mme Frih, M. Assi, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Peytavin (pouvoir à M. Le Bouhart), MM. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Balme (pouvoir à Mme Domenech Diana), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Sangalli), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Bolliet).

Absents non excusés : MM. Arrue, Barral, Mme Laurent, M. Julien-Laferrière, Mme Bonniel-Chalier, MM. Huguet, Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Thévenot, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 18 novembre 2013

Délibération n° 2013-4270

commission principale :	proximité et environnement
objet :	**Etude de faisabilité pour la création d'une ressourcerie - Attribution d'une subvention à l'association Pass Rhône**
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Agenda 21 de la Communauté urbaine de Lyon, approuvé par délibérations des 15 mai 2005 et 12 novembre 2007, fixe comme une de ses orientations stratégiques prioritaires de "favoriser la cohésion sociale et le développement économique". De plus, dans le cadre de l'actualisation de sa stratégie de développement durable, la Communauté urbaine souhaite promouvoir la coresponsabilité avec les acteurs du territoire et favoriser l'ancrage territorial en donnant priorité à l'innovation et l'expérimentation sociétales.

Depuis plusieurs années, l'association Pass Rhône et les magasins Leroy Merlin de Bron et Tassin la Demi Lune facilitent le transfert de matériels et matériaux de seconde main (issus de la casse de livraison, de mise en rayon, etc.) vers les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) du territoire. Mais ce système est régulièrement perturbé par le changement de personnel sur les postes logistique des magasins. Fort de ce constat, l'association Pass Rhône (qui soutient et accompagne les SIAE de la région Rhône-Alpes pour permettre leur développement et leur rapprochement du monde économique traditionnel) propose d'organiser de façon systémique la récupération et son orientation vers l'insertion par l'activité économique. Suite à différents échanges avec les responsables de magasins, les responsables de ressourceries existant sur le territoire et les responsables de SIAE susceptibles d'être destinataires de ce qui sera valorisé, l'idée de créer une ressourcerie est née.

En 2012, Pass Rhône a mené une pré-étude financée par l'Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie (ADEME) avec la collaboration de l'entreprise Leroy Merlin afin de consolider l'environnement du projet (secteur d'activité, types de déchets, réglementations, gisements, etc.), d'identifier les modes d'organisation possibles d'une ressourcerie et de préciser le modèle d'insertion qui serait au cœur de ce projet. L'étude préalable confirme l'intérêt du projet mais nécessite d'être complétée par une étude de faisabilité. En effet, une ressourcerie intervenant dans le domaine de la grande distribution du bricolage requiert une organisation, un modèle économique et un modèle d'insertion professionnelle spécifique. L'étude de faisabilité pilotée par Pass Rhône, d'une durée de 4 mois, portera sur le magasin de Tassin la Demi Lune et comportera 2 volets :

- un diagnostic territorial : diagnostic du magasin dans son fonctionnement actuel, étude des gisements, connaissance des acteurs locaux, etc.,

- une étude de faisabilité portant sur des aspects techniques : organisation de la collecte, implantation, humains (effectif, description des postes et compétences, etc.), juridiques (statut de la structure porteuse) et financiers (budget prévisionnel).

Ce projet de ressourcerie est unique et précurseur en France car il associe un acteur privé de la grande distribution et concerne des produits autres que ceux issus de la collecte de déchets (projet classique de recycleries). Il s'inscrit en cohérence avec les enjeux de développement durable des politiques publiques portées par la Communauté urbaine, notamment en matière d'innovation environnementale (programme de réduction des déchets), économique et sociale (emplois créés, insertion professionnelle, formation professionnalisante, etc.). Par ailleurs, ce projet fait l'objet d'un partenariat fort, notamment avec l'ADEME, le réseau national des ressourceries, la Fédération des magasins de bricolage (qui s'est engagée en matière de tri des déchets ménagers) et avec l'entreprise Leroy Merlin (qui développe une politique volontariste en matière de développement durable et de responsabilité sociétale de l'entreprise).

La Communauté urbaine est sollicitée pour participer au financement de l'étude de faisabilité pour la création de cette ressourcerie à hauteur de 5 000 € nets de taxes. En tant que partenaire, la Communauté urbaine serait associée au pilotage et au suivi de l'étude de faisabilité.

Dépenses	Montant (en €)	Financements	Montant (en €)
étude de faisabilité	14 531	ADEME	7 266
		grande surface de bricolage	2 265
		Communauté urbaine de Lyon	5 000
Total	**14 531**	**Total**	**14 531**

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € au profit de l'association Pass Rhône pour la réalisation de l'étude de faisabilité pour la création de la ressourcerie,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Pass Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 6574 - fonction 824 - opération n° 0P26O2292.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2013.